



Confédération paysanne de Côte D'Or  
Confédération paysanne de la Nièvre  
Confédération paysanne de l'Yonne

Le 19 décembre 2024,

***Lettre ouverte à l'attention du Président de la MSA bourgogne et de son conseil d'administration.***

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les administrateurs

L'ensemble des paysans de Côte d'Or, de l'Yonne et de la Nièvre ont reçu ces derniers jours dans leur boîte aux lettres le numéro du 13 décembre du journal « Terres de Bourgogne », dans lequel étaient insérées 4 pages concernant l'activité de la MSA.

Le journal sus-cité est un hebdomadaire syndical puisque détenu très majoritairement par les FDSEA des départements 21, 58 et 89. Nous nous indignons que la MSA, établissement d'intérêt public, financé par les cotisations de ses assujettis, finance régulièrement l'envoi de cette revue aux non abonnés.

Par ce financement, la MSA contribue à diffuser les opinions des syndicats FDSEA et JA à destination de toute la profession agricole. Cela est particulièrement problématique cette fois-ci, l'envoi généralisé permettant d'afficher largement la propagande de campagne de la FDSEA-JA pour les élections aux chambres d'agriculture qui auront lieu en janvier 2025, remettant en cause un peu plus encore l'égalité de traitement d'élections qui nous paraissent déjà inéquitables.

Nous exigeons que la MSA trouve un vecteur de diffusion qui respecte la neutralité à laquelle votre établissement devrait se soumettre. Nous exigeons de la MSA qu'elle rétablisse une égalité de traitement sur cette campagne électorale en nous permettant d'atteindre le même public par la diffusion de l'équivalent de deux pages présentant notre projet pour la chambre d'agriculture et la liste des candidats de notre liste, auxquels nous pourrions associer 4 pages de la MSA. Nous nous réservons toutes les actions possibles pour remédier à cette injustice et ce scandale.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire au respect que nous portons à votre fonction.

Pour la Confédération paysanne de Côte D'Or : Thomas Maurice 06 74 40 32 49

Pour la Confédération paysanne de la Nièvre : Lucile Champagne 06 63 66 82 47

Pour la Confédération paysanne de l'Yonne : Jean Bertrand Brunet 06 21 18 56 21